

CI - 133 M  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

**Jeunes**

**Mémoire  
du  
Comité national des jeunes du Parti Québécois  
sur la  
réforme des institutions démocratiques**

**Décembre 2002**

---

L'emploi du genre masculin pour désigner des personnes, des titres et des fonctions se fait sans discrimination et n'a pour but que de faciliter la lecture du texte.

# **Introduction - Un constat des problèmes actuels**

## **1. La fracture démocratique**

La réflexion que nous amorçons sur nos institutions démocratiques et notre mode de scrutin vise à répondre à un problème précis : le sentiment de plus en plus répandu au Québec selon lequel nous sommes en présence d'une fracture démocratique et que celle-ci va en s'élargissant.

Quelle fracture? Entre le peuple et les élus, entre le vote et la représentation, entre la place publique et les lieux réels d'exercice du pouvoir, entre les symboles que nous voudrions voir nous représenter et ceux qui nous sont imposés. C'est cette fracture qui induit un décalage entre les choix politiques que nous faisons et ceux que nous aimerions faire, entre les consensus et les débats qui animent notre espace public et ceux qui déterminent notre réalité politique.

Notre sentiment en est un d'urgence : il faut se donner rapidement un système qui nous permette de réduire l'écart. Le débat sur la réforme de nos institutions démocratiques et sur celle de notre mode de scrutin se poursuit déjà depuis très longtemps au Québec. Or, le consensus à ce sujet nous semble plus fort aujourd'hui que jamais, autant dans l'espace public qu'à l'Assemblée nationale.

## **2. Le cynisme**

La démocratie est un jeu qui réussit lorsqu'on y croit. La crise de confiance envers nos institutions et notre mode de scrutin n'est pas le simple signe de l'évolution naturelle de notre système politique. C'est plutôt un défi qui touche au cœur même de notre existence collective et notre désir de prendre des décisions qui nous engagent en tant que peuple.

Les premiers symptômes observables nous indiquent que la maladie est déjà bien avancée : le cynisme envers les institutions démocratiques, de même qu'envers les élus et le gouvernement, nous oblige à nous demander si la confiance nécessaire à la saine délibération sur les affaires publiques n'est pas déjà ébranlée.

S'il est impossible de trouver un responsable unique ou une solution magique à cette fracture démocratique, il demeure néanmoins possible d'identifier des pistes de solution, de mettre le

doigt sur certaines transformations qui se sont produites sans nécessairement avoir été souhaitables et sur certaines autres qui auraient été souhaitables sans pour autant survenir.

### **3. Les distorsions**

Bien qu'il n'existe pas de système représentatif qui rende parfaitement compte des opinions et des préférences de la population, les distorsions induites par le nôtre prennent parfois des proportions fâcheuses. Il ne s'agit plus de quelques idées marginales ou radicales qui sont discrètement tenues à l'écart de l'Assemblée, mais bien de tendances politiques entières qui sont privées de représentation. La difficulté avec laquelle les nouveaux courants peuvent accéder à l'Assemblée nationale est depuis longtemps source de frustration et de méfiance envers notre mode de scrutin.

Les distorsions sur le plan de la représentation sont d'autant plus graves dans le cas des châteaux forts, où le système majoritaire entraîne le gaspillage systématique des votes d'opposition. Le système majoritaire ne permet plus à la dissension de s'exprimer dès lors qu'une circonscription est considérée comme « sûre ». Or, la démocratie repose sur la croyance selon laquelle chaque vote peut être décisif. Le haut taux de gaspillage des votes dans les circonscriptions gagnées d'avance contribue à la dépolitisation de ceux dont, de toute manière, la voix ne compte pas. Du même coup, il incite les partis politiques à négliger de faire campagne pour les votes dans les circonscriptions « gagnées ou perdues d'avance » et incite donc la sous-représentation des citoyens concernés.

Une autre distorsion du système majoritaire est qu'il tend à générer des gouvernements qui ne jouissent pas d'un appui majoritaire dans l'électorat ou même qui ont reçu un appui inférieur à celui d'un autre parti. Il faut prendre note de l'inconfort généré par un tel système et du mécontentement des Québécois à son égard. De plus, il faut reconnaître que la stabilité garantie par le mode de scrutin majoritaire s'acquiert au prix d'une perte de légitimité du gouvernement, de sorte que celui-ci est souvent privé de la légitimité nécessaire pour s'engager dans des réformes d'envergure. Au cours de notre histoire, ce type de distorsion a souvent empêché le gouvernement du Québec de répondre avec force et cohérence à des changements imposés de l'extérieur, par exemple, lors de l'adoption de la Loi sur la clarté référendaire.

#### **4. Les blocages**

Les Québécois forment une nation de 7 millions de citoyens sur un continent qui compte plus de 350 millions de personnes. C'est ce qui oblige à nous adapter constamment à des changements qui nous sont imposés de l'extérieur. Que ce soit par la fédération canadienne ou par la conjoncture politique ou économique mondiale, il faut pouvoir répondre avec flexibilité et originalité au développement de la situation internationale. Notre survie et notre bien-être dépendent en bonne partie de notre capacité à établir rapidement des arrangements coopératifs raisonnables et à mettre parfois de côté la logique d'affrontement.

Notre intuition actuelle est que le système majoritaire ne fait que multiplier les blocages. Il fait en sorte que les grandes tendances politiques soient surreprésentées à l'Assemblée nationale, contribuant ainsi à polariser le débat et à diminuer l'espace possible pour les compromis et la négociation. La logique de formation des blocs et la ligne de parti mènent à la polarisation de la vie politique et rendent pratiquement impossible la coopération entre les partis sur les enjeux fondamentaux. Les Québécois semblent de plus en plus convaincus que le système parlementaire britannique est en bonne partie responsable de ces blocages structurels, qu'un système introduisant des éléments de proportionnalité permettrait de résoudre.

#### **5. La transparence et les lieux du pouvoir**

L'évolution des systèmes parlementaires de style britannique est allée dans le sens d'une concentration des pouvoirs. Plus exactement, dans le sens d'un déplacement de ceux-ci vers l'exécutif ou vers les sommets et les tables de concertation. La croissance du pouvoir du gouvernement aux dépens de celui du parlement nous amène à un résultat clair : la dévalorisation du rôle de l'élu.

L'importance croissante des lieux informels de la pratique du pouvoir tend à dévaloriser le rôle de notre Assemblée nationale qui demeure et doit demeurer le dépositaire réel de la souveraineté du peuple québécois. Toute réforme de nos institutions démocratiques doit aller dans le sens d'un renforcement de l'indépendance du pouvoir législatif et de l'autonomie de notre Assemblée nationale.

À cette dérive du système parlementaire britannique s'en ajoute une autre : l'expansion alarmante de la pratique de la nomination, pratique en tout point contraire à notre idéal de transparence et de responsabilité. L'existence de telles pratiques est d'autant plus choquante à l'échelle fédérale dans le cas du Lieutenant-gouverneur du Québec, dont la nomination est faite à l'extérieur du Québec et entre en contradiction avec le principe de souveraineté du peuple québécois. Toute réforme sérieuse de nos institutions démocratiques devrait mettre fin à cette fracture symbolique et abolir la charge de la Reine, bien que nous concédions volontiers qu'il s'agit là d'un problème qui relève plus de notre lien actuel avec l'état canadien.

## **6. L'autre fracture démocratique**

La mise en place d'institutions plus transparentes et plus responsables au Québec est d'autant plus pressante que nous sommes en présence d'une autre fracture démocratique sur laquelle nous avons peu ou pas de contrôle. L'absence d'un espace public commun, de même que l'écart significatif entre les préférences des Québécois et celles des Canadiens a depuis toujours empêché l'existence d'une véritable délibération et d'une véritable démocratie à l'échelle canadienne.

Peu importe la représentation dont ils jouissent à l'échelle fédérale, les Québécois, en réalité, sont perpétuellement minoritaires à l'intérieur du Canada. L'identification de la minorité aux décisions prises par la majorité est une condition essentielle à l'exercice de la démocratie. Or, cette condition n'a jamais été remplie par le système parlementaire fédéral dont les décisions demeurent, pour les Québécois, imposées de l'extérieur.

## **7. Un nouveau moment fondateur**

La réforme de nos institutions démocratiques et de notre mode de scrutin doit être l'occasion pour les Québécois de réduire la fracture démocratique qui les séparent de l'espace politique. Elle doit non seulement éliminer les irritants du système actuel en corrigeant ses distorsions, elle doit également être l'occasion d'un nouveau départ pour la démocratie québécoise.

Notre objectif doit être ambitieux : nous voulons rétablir la confiance nécessaire à l'exercice de la pleine souveraineté du peuple québécois. Cette réforme doit attaquer à sa source le cynisme et la méfiance envers nos institutions. Elle doit être l'occasion pour nous d'établir un moment

fondateur venant confirmer le désir de vivre ensemble de notre collectivité selon les principes de la démocratie.

## **A - Pour un nouveau mode de scrutin**

### **1. L'heure du choix**

Il nous apparaît évident qu'après près de 40 ans de discussions, la réforme du mode de scrutin ne devrait plus faire l'objet de débats quant à sa nécessité. Il s'agit aujourd'hui beaucoup plus de se prononcer sur les critères devant fonder les modifications qui seraient apportées au mode de scrutin actuel. En effet, une analyse historique des différents processus entrepris pour réformer notre mode de scrutin au cours des dernières années laisse entrevoir que la problématique n'est plus de déterminer si, au sein de la société québécoise, un nombre suffisant de citoyens sont maintenant favorables à un tel changement, mais bien de savoir quel mode de scrutin nous désirons implanter et de quelle manière nous désirons faire de la politique au Québec. C'est pourquoi nous jugeons important, voire même essentiel, que les principes fondateurs de la réforme du mode de scrutin soient clairement établis par l'ensemble des intervenants afin que le processus puisse, après maintes tentatives, enfin voir le jour par l'adoption d'un projet de loi en bonne et due forme par l'Assemblée nationale.

Il est également essentiel pour nous de cesser de prétendre que la réforme du mode de scrutin permettrait comme par enchantement une modification en profondeur des mœurs politiques de notre société. En effet, il est à notre avis illusoire de penser que le simple fait de modifier le mode de scrutin permette à un plus grand nombre de femmes d'avoir accès à la fonction de député ou bien encore que cette modification fasse soudainement augmenter le taux de participation aux élections de 10 %. Il faut faire attention à la pensée magique et comprendre que la réforme doit venir répondre, dans un premier temps, aux problèmes qui sont reliés au mode de scrutin actuel et non pas tenter de solutionner tous les problèmes associés aux démocraties occidentales en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Nos mœurs politiques ont souvent bien plus d'impact sur ces problèmes que la façon dont nous envoyons nos représentants au parlement. Aucun système démocratique ne peut faire l'économie de la participation citoyenne. Nous croyons cependant que le parlementarisme britannique ne convient pas à l'expérience québécoise et qu'il

est nécessaire de mettre de l'avant la réforme de notre mode de scrutin afin que la voix des citoyens se fasse mieux entendre lors des élections et ce, peu importe leur lieu de résidence.

## **2. Les principes fondateurs de la réforme**

Maintenant, pour ce qui est des critères qui doivent guider la mise en place d'un nouveau mode de scrutin, nous croyons qu'ils sont les suivants : l'intelligibilité, le maintien du lien électeur/élu et du principe de la territorialité, l'efficacité et la stabilité du gouvernement ainsi que la diminution des distorsions de représentation du vote populaire à l'Assemblée.

### **a) L'intelligibilité**

Dans un premier temps, en ce qui a trait à l'intelligibilité, nous croyons fermement en l'intelligence et à la maturité collectives des Québécois mais nous reconnaissons également qu'il est essentiel en démocratie, de permettre à la totalité des citoyens de bien comprendre quels sont les enjeux associés à l'expression de leur vote lors d'une élection générale. En ce sens, l'intelligibilité (et non la simplicité) d'un mode de scrutin est une caractéristique essentielle de ce dernier. Nous croyons qu'une attention particulière devrait être apportée à cette dernière, mais de prétendre que seul le mode de scrutin uninominal à un tour répond à cette exigence ne nous convainc pas. En effet, pour nous, l'utilisation d'un mode de scrutin proportionnel ne met pas en péril l'intelligibilité du système et au contraire a le mérite de relier directement le pourcentage du vote exprimé, et donc chaque vote individuel, au nombre de députés se trouvant élus à l'Assemblée nationale.

### **b) Le lien électeur / élu - le principe de la territorialité**

Dans un deuxième temps, nous croyons également qu'une attention particulière devrait être apportée au lien entre les électeurs et leurs élus en maintenant un certain principe de territorialité dans l'adoption du nouveau mode de scrutin. En effet, s'il est une vertu du système parlementaire britannique actuel, c'est bien l'identification qui peut être faite pour un citoyen entre le comté qu'il habite et le député qui le représente. Ceci dit, les modes de scrutin de type mixte ou à représentation proportionnelle régionale/territoriale ne mettent pas de côté ce lien bien au contraire. En effet, en ce qui a trait au mode proportionnel mixte, il est fort simple de comprendre qu'un certain nombre de députés continueront à être élus comme députés de

circonscription et que les autres députés, qu'ils soient élus sur une base de listes nationale ou régionales, pourront toujours se voir identifiés à certaines régions ou territoires donnés. Également, le système proportionnel régional permet justement une identification entre les députés élus et la région qu'ils représentent. En ce sens, les modes de scrutin de type proportionnel sont tout à fait conciliables avec les principes de liens entre l'électeur et l'élu et de l'identification territoriale du député.

Un bref commentaire s'impose quant à la taille des circonscriptions, il est à notre avis important de rappeler que la taille d'une circonscription peut être déterminée en fonction de nombreux critères identitaires que sont les municipalités, les régions et même les quartiers. Chaque citoyen s'identifiera à des points de repère qui, dans la société d'aujourd'hui, n'ont souvent rien à voir avec la circonscription électorale. En effet, les municipalités et régions et même les quartiers jouent un rôle d'identification beaucoup plus important que celui associé à la circonscription électorale. En ce sens, il est de notre opinion que ce critère, bien que devant être considéré afin de ne pas placer certaines circonscriptions face à des situations d'absence totale de représentation vu leur étendue, ne doit pas être un des critères prééminent dans la mise en place d'un mode de scrutin nouveau et original pour le Québec.

### c) L'efficacité - stabilité du gouvernement

La question de l'efficacité/stabilité du gouvernement ne sera pas affectée, selon nous, par le passage au mode de scrutin proportionnel. Tel que d'autres l'ont affirmé avant nous, les modes de scrutin proportionnels ne sont nullement un frein à l'efficacité d'un gouvernement pourvu qu'il exerce certains garde-fous afin de ne pas multiplier indûment le nombre de partis représentés à l'Assemblée nationale. L'exemple de l'Allemagne vs. celui d'Israël est probant à cet égard. D'un côté on trouve des gouvernements de coalition stables qui complètent leurs mandats alors que d'un autre côté, on assiste à une véritable « Tour de Babel » parlementaire. Cela étant, nous devons affirmer haut et fort, que l'actuelle distorsion de la représentation est un enjeu trop important pour qu'il cède le pas à l'argument de l'efficacité/stabilité du gouvernement si tant est qu'il soit fondé.

Justement, en ce qui a trait à la distorsion de la représentation, nous croyons qu'il s'agit de l'enjeu majeur auquel font face les démocraties occidentales en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. En ce

sens, pour nous, ce critère doit être celui qui a prééminence dans l'étude et la mise en place d'un nouveau mode de scrutin et c'est ce principe qui a guidé notre choix du mode du scrutin.

### **3. Pour un système mixte**

Nous tenons à indiquer le mode de scrutin qui nous semblerait le plus approprié, à supposer qu'une modification du mode de scrutin actuel soit enclenchée. À nos yeux, les choix qui s'offrent aux Québécois ont déjà fait l'objet d'une grande publicité par le biais des activités du Mouvement démocratie nouvelle ainsi que par les documents de consultation soumis, à la fois par la Commission des institutions, ainsi que par les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. À la lecture et après analyse des différentes propositions de réforme qui s'offrent à nous, nous croyons que le système qui permet le mieux de concilier les différents critères énoncés ci-haut, est le système mixte.

Pour ce qui est de la forme du système mixte qui pourrait être utilisée, notre préférence irait à un système de type écossais où les élus à la proportionnelle le seront en fonction des régions et non sur la base d'une liste nationale. Ces listes devraient être fermées et permettre aux candidats dans les circonscriptions d'être également candidats sur ces mêmes listes. Ce mode aurait pour avantage de maintenir les sièges uninominaux à un tour, ce qui est le propre d'un système mixte, mais également de maintenir un lien entre les députés élus à la proportionnelle et une zone géographique donnée, tout en obtenant des résultats très largement proportionnels.

Il est évident, que l'exercice difficile dans le cadre de ce système, est de définir les zones géographiques à être utilisées pour construire les listes qui viendraient compenser les distorsions de la partie uninominale du scrutin, mais nous croyons que cette difficulté est bien plus apparente que réelle, vu les expériences qu'a connues la Commission de la représentation électorale pour construire la carte électorale qui sera mise en vigueur lors des prochaines élections. Un processus semblable pourrait être tenu sans que cela entraîne pour conséquence une sous-représentation régionale. Ce système aura également pour mérite de limiter le fractionnement de la représentation à l'Assemblée nationale, de par la difficulté inhérente de recueillir un pourcentage suffisant de voix pour obtenir soit un siège uninominal à un tour ou un député élu à la proportionnelle « territoriale ». En ce sens, nous serions favorables à imposer un plancher de 5% des voix afin d'obtenir une représentation à l'Assemblée.

## **B - Nos institutions démocratiques**

La réforme du mode de scrutin que nous venons d'aborder ne peut en elle-même solutionner tous les problèmes, nous l'avons dit. Il est en effet nécessaire d'aller plus loin et de redonner sa place aux législateurs dans notre système de gouvernement, donc de revaloriser le rôle du député par tous les moyens. Pour ce faire, il est à notre avis nécessaire de procéder à une réforme de nos institutions parlementaires en s'inspirant du modèle présidentiel où il existe une différenciation claire entre l'exécutif et le législatif. Évidemment, le choix d'un système présidentiel n'est pas la panacée, ces systèmes existent et connaissent des problèmes à travers le monde, mais il est le plus apte à répondre à la fracture démocratique telle que nous l'avons identifiée et, d'assurer cette réelle transparence des lieux de pouvoirs tant désirée par la population.

En effet, à notre avis, un gouvernement doit pouvoir gouverner et une assemblée législative doit pouvoir légiférer. La symbiose actuelle entre ces deux branches de notre système politique pouvait peut-être convenir à une époque où les communications entre les villes et villages du Québec, présentaient d'innombrables difficultés, mais en cette époque d'Internet et de communications instantanées, les citoyens sont beaucoup plus informés et n'acceptent pas qu'un gouvernement utilise l'Assemblée nationale en imposant une discipline de parti sur des questions non essentielles à la survie de ce dernier.

Mais avant tout, la question que nous devons nous poser, est de savoir lequel du système parlementaire britannique ou du système présidentiel américain, nous permettra de répondre aux préoccupations légitimes de nos concitoyens. Pour nous, il est clair que seul un régime présidentiel nous permettra véritablement de compléter une réelle émancipation politique des citoyens québécois à travers leur Assemblée nationale. En effet, il faut toujours garder à l'esprit que le système parlementaire britannique avait pour objectif de maintenir un rôle important pour le monarque, mais le rôle de ce dernier, ayant été depuis longtemps mis de côté dans le système politique québécois, il est grand temps de mettre fin à cette relique du passé. Également, libérés de leur nécessaire fidélité à leur gouvernement, les députés seraient nécessairement plus libres de faire valoir les points de vue de leurs électeurs.

De plus, le choix du système présidentiel, a pour effet bénéfique, de répondre aux nombreuses questions soulevées par la Commission des états généraux ,en ce qui a trait aux questions

relatives à l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel direct, à la possibilité de choisir les ministres du gouvernement en dehors de l'Assemblée nationale et, à la possibilité de tenir des élections à dates fixes. Dans un système de type présidentiel, il devient beaucoup plus simple, pour ne pas dire essentiel, de procéder à l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel et de permettre à ce dernier de choisir ses ministres à l'extérieur de l'assemblée. Ce système politique n'empêche pas les députés, si tel est leur désir, de participer au gouvernement en démissionnant de leur siège, mais il permet à des non-élus qualifiés d'être nommés ministre, ce qui est un gain pour l'efficacité gouvernementale.

De plus, le principe des élections aux quatre ans semble à notre avis conforme à nos traditions politiques et devrait être adopté formellement. Ceci dit, nous croyons qu'il est important de laisser la possibilité au chef du gouvernement de démissionner afin de permettre la tenue d'élections générales anticipées mais seulement si le chef du gouvernement donne sa démission, et donc se soumet lui-même à une réélection. Il s'agit ici d'un petit emprunt au modèle britannique, afin de permettre au gouvernement de soumettre au vote populaire des initiatives importantes, tel que l'ont fait Lesage et Lévesque en 1962 avec la nationalisation de l'électricité.

En ce qui a trait au référendum d'initiative populaire, nous sommes favorables à la possibilité de tenir de telles consultations mais nous croyons que l'exemple suisse, qui prévoit que toute question doit être approuvée par l'Assemblée parlementaire, devrait être adoptée afin de s'assurer que les questions soumises à la consultation populaire aient reçu un certain aval du législateur.

Finalement, nous croyons que le mode de scrutin que nous proposons permet de répondre à l'exigence d'assurer une représentation régionale forte à l'Assemblée nationale de par la présence de députés régionaux sur liste, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire d'introduire une deuxième chambre à l'Assemblée nationale.

## **C - Nos pratiques démocratiques**

La réforme des institutions et du mode de scrutin s'impose dans la mesure où les changements proposés vont permettre de répondre à la « fracture » démocratique décrite précédemment. Bien que l'adoption d'un mode de scrutin mixte et la mise en place d'institutions de type présidentiel,

constituent des progrès importants, il reste qu'il nous faudra faire plus pour répondre au cynisme de la population et au phénomène de dévalorisation du rôle des élus. En ce sens, les changements institutionnels ne sont qu'une partie de la solution, car la fracture démocratique, est un phénomène commun à la plupart des régimes démocratiques et ce, peu importe les institutions de chacun. C'est pourquoi il faut, non seulement revoir notre système, mais également modifier les « pratiques démocratiques ». Dans la mesure où le parlementarisme fonctionne en grande partie par coutume ou convention, la modernisation de nos institutions n'aura que bien peu d'effet si elle n'est pas accompagnée de changements dans nos façons de faire la politique.

Bien que certaines pistes de solution puissent se traduire en modifications législatives concrètes, plusieurs éléments de solution doivent s'articuler autour de nouvelles « pratiques » démocratiques, en changeant certaines façons de faire, désavouées par la population. Cela exige une certaine forme d'auto-discipline et le développement de nouvelles « conventions » entre les parlementaires. Il faut donc mettre en place un ensemble de mesures superposées les unes aux autres qui permettront d'apporter des améliorations substantielles au rôle des députés. Ainsi, respecter le travail des députés impose nécessairement de revoir les pouvoirs, les ressources et l'initiative des commissions parlementaires et du secrétariat à l'Assemblée nationale. Il faut également ne pas hésiter à moderniser le forum et la forme des débats parlementaires par exemple en assouplissant les règles qui régissent la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale. De plus, afin de redonner l'initiative aux députés, il pourrait être pertinent de fixer du temps obligatoire pour l'étude de projets de lois à l'initiative des députés.

Modifier nos mœurs politiques implique de sortir le député de la Chambre et de ne pas craindre d'impliquer davantage les élus dans les processus de consultation et de concertation avec la société civile. Il faut qu'ils participent aux différents sommets, états généraux, etc. À titre d'illustration, la commission Bélanger-Campeau fut un processus de consultation où les commissaires regroupaient à la fois les forces vives de la société civile, mais aussi un nombre important de députés de toutes les formations politiques. Nous croyons qu'un tel décroisement répond au besoin de la population en ce sens qu'il favorise une démocratie de proximité, et permet à tous de participer à l'élaboration des politiques.

Parmi les pratiques qui contribuent à alimenter le cynisme, nous croyons qu'il faut revoir les procédures de nomination. À cet égard il serait fort pertinent de permettre aux commissions

d'entériner les nominations faites par le pouvoir exécutif. Par ailleurs d'autres mécanismes pourraient s'ajouter à cela afin d'augmenter l'imputabilité des hauts fonctionnaires et des dirigeants d'organismes publics et parapublics, à l'égard de l'Assemblée nationale.

Une réflexion s'impose également concernant la question des immunités à l'égard des membres de l'Assemblée, mais aussi à l'égard du chef du gouvernement. En matière d'éthique et d'intégrité, il est essentiel de se doter de mécanismes permettant d'assurer la transparence. À titre d'illustration, on ne peut plus tolérer de voir un gouvernement se laver les mains d'un scandale en remaniant le conseil des ministres, ou en nommant l'un de ses ministres ambassadeur à l'étranger. Par ailleurs, plutôt que de laisser aux médias le soin de faire des « procès sommaires », il est important de mettre en place une procédure équitable, permettant de faire la lumière sur les malversations et permettant aux élus de faire valoir leur point de vue. Cela pourrait prendre la forme d'un code de déontologie et d'une procédure automatique d'enquête permettant la protection du public, et garantissant aux élus une procédure qui fasse valoir leur point de vue.

La modification de nos pratiques démocratiques implique également de s'attarder au fonctionnement et au financement des partis politiques. Pour garantir la vitalité, l'indépendance et l'intégrité des formations politiques, nous devons financer de façon intégrale les partis politiques par l'État, pour s'assurer d'une transparence parfaite dans les objectifs et les actions de ce dernier, et de réduire au minimum l'influence de l'argent en politique. Avec un financement public intégral en fonction des résultats électoraux, les formations politiques pourront allouer beaucoup moins d'énergie à des efforts de financement et plus d'énergie à expliquer à la population leurs idées politiques. Parallèlement, une telle décision mettrait fin à une certaine discrimination dans la mesure où il est plus facile pour certains citoyens que pour d'autres de déboursier 300 \$ pour participer à un cocktail de financement et ainsi avoir un accès privilégié aux élus. Le financement public intégral mettrait aussi un terme aux retours d'ascenseur des commanditaires d'une formation politique, aux chantages de bailleurs de fonds menaçant de couper les vivres parce qu'insatisfaits d'une décision gouvernementale et à la promiscuité souvent douteuse des élus avec ceux qui participent aux activités de financement.

Nous croyons également qu'une démocratie doit assurer et protéger l'exercice du droit de vote pour garantir son respect et sa qualité. Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître les pouvoirs du DGE afin d'assurer l'étanchéité de la liste électorale et la protection contre les votes frauduleux.

Nous sommes tout autant convaincus de la pertinence pour le Québec, de définir les principes fondamentaux guidant la vie démocratique et la protection des droits de tous les citoyens. En ce sens, les textes quasi-constitutionnels que sont la *Charte des droits et libertés de la personne* et la *Charte de la langue française* devraient inclure une formule spéciale de modification afin de consacrer leur caractère fondamental. Cette formule devrait être assez souple pour faciliter les amendements visant à augmenter la portée de ces textes, mais exiger une majorité renforcée pour les amendements visant à diminuer leur portée. Du même souffle, d'autres textes fondamentaux pourraient être adoptés afin d'assurer la mise en oeuvre de cette nécessaire modernisation de nos institutions démocratiques, principalement une Constitution québécoise en bonne et due forme qui créerait notamment une citoyenneté québécoise et qui reconnaîtrait du même chef les droits des minorités.

Finalement, l'exercice de la gouvernance doit démontrer un souci constant de transparence et d'éthique. En ce sens, pour ce qui est de la fonction publique, il nous apparaît nécessaire de protéger les fonctionnaires, pour leur permettre de divulguer toute malversation dont ils seraient témoins, dans le cadre de leur travail (*whistleblowing*). L'État ne peut tolérer d'abus de fonds publics, la gestion rigoureuse de ces derniers étant une valeur sociale-démocrate qu'il nous importe de préserver.

## **Conclusion - de l'urgence d'agir!**

Notre constat est clair et précis : le cynisme des citoyens envers nos institutions démocratiques nuit à la bonne santé de notre vie collective. Pour l'instant, le taux de participation demeure relativement élevé au Québec, mais l'actuel désabusement face à la classe politique risque de se traduire, avec le roulement des générations, par un absentéisme record et un abandon démocratique au fur et à mesure que les jeunes socialisés dans cet environnement remplaceront les citoyens plus âgés qui avaient quand même gardé l'habitude d'aller voter.

Il faut agir parce que le parlementarisme britannique est arrivé au bout du rouleau : les distorsions qu'il induit déforment la volonté populaire au point qu'elle n'en soit plus reconnaissable. Historiquement, cette situation a toujours été regrettable. Aujourd'hui, elle est devenue carrément inacceptable.

Il faut profiter de la conjoncture qui fait que les trois formations politiques présentes à l'Assemblée nationale du Québec sont en faveur d'une réforme du mode de scrutin, notamment de l'introduction d'éléments de proportionnalité. La transformation des rapports de force après la prochaine élection générale pourrait mettre fin à cette conjoncture historique et reléguer aux calendes grecques la mise en place d'un mode de scrutin moins tordu.

La réforme que nous entendons amorcer permettrait au Québec de se doter d'un système politique propre et original. La mise en place d'un nouveau mode de scrutin apparaîtrait comme un moment fondateur, par lequel le peuple québécois réaffirmerait son droit à l'autodétermination et son désir de vivre ensemble à travers des structures transparentes et démocratiques.

Il y a déjà eu des réformes avortées comme la dernière fois en 1985 juste avant le départ de René Lévesque. On ne peut consulter la population à répétition sur une question aussi importante sans mettre en jeu sa confiance. La consultation à laquelle nous participons aujourd'hui n'a de sens que si elle débouche directement sur une action claire et décidée.

**Bien que la marge de manœuvre nécessaire pour réformer l'ensemble de nos institutions soit très mince, nous suggérons néanmoins d'adopter minimalement la loi avant les prochaines élections afin que ces dispositions entrent en fonction la prochaine fois que l'Assemblée nationale sera dissoute.**

Si les consultations précédentes ont échoué à réformer notre mode de scrutin, elles ont eu au moins la vertu de nous préparer au changement : techniquement, nous sommes plus prêts que jamais. L'assemblée nationale a la capacité technique de modifier le mode de scrutin, le blocage ne serait donc que psychologique. Il faut aller dans le sens de la vaste majorité des rapports présentés aux États généraux et réformer, dès maintenant, notre mode de scrutin en y introduisant une forme de proportionnalité.

La réforme est donc urgente et essentielle. Néanmoins, elle ne représente pas une solution à long terme au problème de la démocratie québécoise : le déficit démocratique canadien continuera de renverser les consensus auxquels parviennent les Québécois par le biais de leurs délibérations démocratiques. La démocratie québécoise ne sera vraiment tranquille que lorsqu'elle s'incarnera dans une république indépendante et lorsque le peuple du Québec sera pleinement responsable de lui-même.

Une réforme de notre mode de scrutin nous permettrait néanmoins de redéfinir à court et moyen terme le cadre de légitimité à l'intérieur duquel nous souhaitons vivre. Elle offrirait de nouveaux espaces de conflits et de coopérations qui nous donneront la chance de renouveler le débat sur ce que nous souhaitons réellement faire du Québec et sur la façon dont nous entendons inscrire notre présence collective dans l'histoire de l'humanité.

Notre souhait le plus sincère est que cette réforme nous amène à surmonter la crise de confiance et les blocages auxquels le Québec fait maintenant face et qu'elle soit à l'origine d'un sursaut civique. Nous voyons quel est le problème, nous pouvons juger de son ampleur, il ne reste plus qu'à agir pour le résoudre.